



### Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 2069

<sup>1</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

Nom de l'établissement : Collège et ECG Madame de Staël

Adresse de l'établissement: Chemin de Grange-Collomb 3, 1227 Carc Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>1</sup>	Remarques	échéances
sous-sol, rez inférieur, rez supérieur, 1er au 4ème étage	Armoires techniques	Plaques en fibrociment derrière les tableaux électriques (15 éléments)	Long Terme	Non prélevé, sur avis de l'expert	2031
rez supérieur, 1er au 4ème étage	Cloisons salle de classe	Paroi en fibrociment colorée (224 éléments)	Long Terme	Non prélevé, sur avis de l'expert, non visible sans sondage destructif	2031
Rez supérieur	Salle de classe 006	Peinture dégradée	Moyen Terme	Considéré comme amianté selon le rapport de diagnostic avant travaux réalisé par Alterego Concept SA en date du 11.05.2021 (ref. 0100.001.077-R005-Version 3)	2026

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



*Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.*